



CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE

CONFERENCE DES OING DU
CONSEIL DE L'EUROPE

Mandat du comité – formulaire de proposition

Les OING qui souhaitent proposer à la Conférence des OING la création d'un comité sont invitées à transmettre les informations suivantes avec les documents demandés au plus tard le 21 mars à l'adresse NGO-Unit@coe.int

1. Titre proposé

"Les ONG en tant que défenseurs de l'égalité des genres et des droits des femmes"

2. Contexte et liens avec les priorités de la Conférence des OING et du Conseil de l'Europe (veuillez également indiquer les documents / instruments juridiques / institutionnels spécifiques auxquels vous souhaitez vous référer) (500 mots maximum)

- a) Organes et institutions du Conseil de l'Europe se concentrant sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et sur l'égalité des genres :
- Comité des Parties (Convention d'Istanbul) :
<https://www.coe.int/en/web/istanbul-convention/committee-of-the-parties>
 - GREVIO : Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) :
<https://www.coe.int/en/web/istanbul-convention/grevio>
 - Assemblée parlementaire : Réseau parlementaire Femmes sans violence :
<https://pace.coe.int/en/pages/network-violence-women>
 - Commission sur l'égalité et la non-discrimination et sous-commissions :
<https://pace.coe.int/en/pages/committee-29/committee-on-equality-and-non-discrimination>
 - Division de l'égalité des genres : <https://www.coe.int/en/web/genderequality/>
 - Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes :
<https://www.coe.int/en/web/genderequality/gender-equality-commission>
 - GRETA : Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains :
<https://www.coe.int/en/web/anti-human-trafficking/greta>
- b) Littérature, documents
- Résolution sur le statut participatif CM/Res(2016)3 :
https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectId=090000168068824c
 - Déclaration de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe sur la place et le rôle de la société civile dans la sauvegarde des droits humains, de la démocratie et de l'état de droit, adoptée le 16 oct. 2020 : CONF/PLE(2020)DEC1
 - Charte sociale européenne : <https://rm.coe.int/168006b642>
 - La Charte sociale européenne en bref : <https://edoc.coe.int/en/european-social-charter/7428-the-european-social-charter-at-a-glance.html>
 - Recommandation de soutien à la Convention d'Istanbul, adoptée le 15 octobre 2020 : CONF/PLE(2020)REC2
 - Convention d'Istanbul : <https://www.coe.int/en/web/istanbul-convention/home>
 - Série des traités du Conseil de l'Europe n° 210 :
<https://www.coe.int/en/web/conventions/full-list/-/conventions/rms/090000168008482e>
 - Publications sur la Convention d'Istanbul : <https://www.coe.int/en/web/istanbul-convention/publications>
 - 10 ans de la Convention d'Istanbul :
<https://www.coe.int/en/web/istanbul-convention/10th-anniversary>

- Manuel pour les parlementaires du CoE : <http://www.assembly.coe.int/LifeRay/EGA/WomenFFViolence/2019/2019-HandbookIstanbulConvention-EN.pdf>
- La Convention d'Istanbul - Q&R (le terme "genre", page 4 et suivantes) : <https://rm.coe.int/istanbul-convention-questions-and-answers/16808f0b80>
- Recommandation des OING de soutien au CI, adoptée le 15 octobre 2020 (CONF/PLE(2020)REC2)
- Comité des Parties : Déclaration, adoptée le 20 avril 2020 <https://rm.coe.int/declaration-committee-of-the-parties-to-ic-covid-/16809e33c6>
- Stratégie pour l'égalité des genres 2018-2023 : <https://www.coe.int/en/web/genderequality/gender-equality-strategy>
- Rapport du Secrétaire Général 2020 (pages 32-34 Egalité, Lutte contre la VFF) : <https://www.coe.int/en/web/secretary-general/report-2020#page-0>
- Rapport du Secrétaire Général 2021 (page 96ff Dignité humaine) : <https://rm.coe.int/annual-report-sg-2021/1680a264a2>
- Volume des décisions, 129e -session du Comité des Ministres Helsinki, 17 mai 2019) : Rappelant également la Résolution CM/Res(2016)3 du Comité des Ministres et reconnaissant le rôle important de la Conférence des OING en tant qu'organe représentatif de toutes les OING dotées du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe ;

3. But(s) du comité

Le thème général du comité est l'égalité des genres et les droits des femmes.

L'objectif du comité est de permettre aux OING de remplir leurs tâches participatives en tant que membres de la Conférence des OING en promouvant les traités internationaux novateurs du Conseil de l'Europe dans leur ONG et la société civile, en contribuant au travail substantiel du CdE en tant que défenseurs des droits humains. (par exemple, la Convention d'Istanbul, la Convention contre la traite des êtres humains, la Charte Sociale).

Le comité cherche à élaborer des moyens concrets pour que les ONG puissent contribuer à la pleine mise en œuvre des conventions du Conseil de l'Europe.

La pandémie de Corona a clairement montré que la mise en œuvre des normes internationales est de la plus haute importance pour faire face à l'impact spécifique de la crise pandémique sur les droits humains, et plus particulièrement sur les droits des femmes.

4 Le(s) objectif(s) spécifique(s) visé(s)

Le Comité formera les membres aux normes du CdE et fournira du matériel facile à utiliser qui pourra être utilisé pour l'action de plaidoyer concrète des ONG ciblant leurs groupes respectifs de la société civile et les organisations de base qu'ils représentent à la Conférence.

L'objectif est de présenter des moyens concrets à utiliser par les ONG pour la promotion et la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul et éventuellement d'autres conventions.

5. Activités prévues, méthodes de travail et calendrier

- Proposer des webinaires pour former les membres du comité aux normes/conventions les plus pertinentes du CdE et aux mécanismes de suivi. (pourrait être étendu à la plénière).

- rechercher des conseils et une coopération avec des experts sur des sujets de préoccupation particuliers afin d'élaborer des mesures précises.
- les membres de la commission examineront le fonctionnement de leurs propres ONG en ce qui concerne les possibilités d'atteindre leurs membres d'une part et la société civile d'autre part.
- les membres du comité rechercheront des exigences spécifiques dans des conventions spécifiques sur lesquelles travailler (par exemple, la participation des ONG dans les foyers pour femmes, Convention d'Istanbul ; ou le plafond de verre, Charte Sociale).
- Les documents existants du CdE seront évalués quant à leur utilité et de nouveaux documents seront proposés le cas échéant.
- Les meilleures pratiques existantes seront évaluées quant à leur applicabilité par d'autres ONG.
- La coopération avec l'Unité pour l'égalité des genres du Conseil de l'Europe sera recherchée.
- Le comité se réunira régulièrement afin d'échanger des expériences et des avancées.
- Enfin, une analyse sera faite sur les possibilités pour les ONG de répondre à l'appel à devenir des partenaires dans la mise en œuvre des conventions du CdE.

6. Des résultats attendus et leurs indicateurs

Compilation des meilleures pratiques avec des exemples concrets sur la façon dont les ONG peuvent contribuer (et ont déjà contribué) à la mise en œuvre des conventions (Istanbul ; Charte Sociale ; Lutte contre la Traite des Êtres Humains) du CdE.

Permettre aux ONG d'utiliser efficacement les outils de plaidoyer développés pour leurs propres ONG et la société civile dans leur pays.

Une évaluation critique des possibilités pour les ONG de répondre à l'appel du Conseil de l'Europe à devenir des partenaires dans la mise en œuvre des conventions.

7. Noms, coordonnées, expertise et expériences des chef.fe.s des délégation des OING qui soutiennent la création du comité (au moins 5)

1. **Bettina Hahne**, Soroptimist International of Europe (SIE), bettina.hahne@fastmail.fm (8 ans cheffe de délégation du SIE, ancienne présidente du groupe de travail des OING "Perspectives de genre dans les processus politiques" et coordinatrice des rapporteurs sur l'égalité des genres)

2. **Anita Schnetzer-Spranger**, Zonta International (ZI), schnetzer-spranger@gmx.de
 ZI est un réseau mondial de professionnels, qui donne du pouvoir aux femmes du monde entier par le service et le plaidoyer. Cette ONG non partisane fait campagne pour l'égalité des genres et les droits des femmes et des jeunes filles par le biais de projets de service, de programmes éducatifs et d'activités de plaidoyer ayant un impact, qui bénéficient aux femmes dans leurs communautés locales et dans le monde entier.
 Position dans le Zonta : Membre du Zonta depuis 1982. Ancienne directrice internationale du conseil d'administration du ZI et du conseil de la fondation du ZI.
 Expertise dans la défense des droits des femmes et de l'égalité des genres.
 Depuis 2016, présidente du comité du ZI CoE : Promotion active des normes et des instruments juridiques relatifs aux droits humains parmi les membres du Zonta. Éducation

et formation à tous les niveaux du Zonta sur la structure et la pertinence du CdE et de ses normes internationales pour des actions de plaidoyer percutantes.

Position au sein de l'OING : Depuis 2016, cheffe de délégation du ZI, membre du groupe de travail de l'OING " Perspectives de genre dans les processus politiques " .

3. **Marina Davidashvili** (EPF) marina@epfweb.org : Le Forum parlementaire européen pour les droits sexuels et reproductifs est un réseau de députés de toute l'Europe qui s'engagent à protéger les droits sexuels et reproductifs (DSSR) des personnes les plus vulnérables du monde, tant dans leur pays qu'à l'étranger. Le secrétariat est basé à Bruxelles.

Marina est chargée du plaidoyer international et des partenariats pour la région européenne, en se concentrant sur l'Europe centrale et orientale, en dirigeant les projets de recherche comparative tels que l'Atlas des politiques européennes de contraception. Elle est également la représentante de l'EPF à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, plaidant auprès de certains membres des parlements pour faire avancer les questions liées à la santé reproductive et à l'égalité des genres.

4. **Sara Pilia** (Eurodoc), sara.pilia@eurodoc.net : coordinatrice du groupe de travail d'Eurodoc sur l'égalité pendant deux ans, et personne de contact d'Eurodoc pour les partenariats liés à l'égalité des genres au sein des réseaux d'établissements d'enseignement supérieur et de la conférence des ONGI ; actuellement vice-présidente d'Eurodoc et membre du conseil national d'une organisation italienne de base qui défend les droits humains et civils (ARCI). Elle s'efforce de rapprocher la recherche des citoyens et d'accroître la participation des jeunes (15-35 ans) à la société civile, en accordant une attention particulière à l'autonomisation des filles et des personnes en situation vulnérable.

5. **Bénédicte Colin**, Fédération des associations familiales catholiques en Europe (FAFCE), b.colin@fafce.org (Responsable politique de la FAFCE, suit la Conférence des OING depuis 2019 sur les questions liées à la famille, aux droits des femmes et des enfants).

6. **Gabriela Frey**, European Buddhist Union (EBU), gabriela.frey@free.fr (Cheffe de délégation depuis 2008, participe à la Commission des droits humains (Rapport HR & Religions, droits des femmes), Groupe GPPP, Fondatrice du Network of Buddhist women Europe.

8. Noms, coordonnées, expertise et expériences des délégué.e.s qui y participeront au comité (au moins 7)

1. **Bettina Hahne** (SIE), voir 7.

2. **Anita Schnetzer-Spranger** (Zonta International), voir 7.

3. **Marina Davidashvili** (EPF), voir 7.

4. **Sara Pilia** (Eurodoc), voir 7.

5. **Bénédicte Colin** (FAFCE), voir 7.

6. **Gabriela Frey** (EBU), voir 7.

7. **Jackie Jones**, European Women Lawyers Association (EWLA) mjfourjones@gmail.com - ancienne présidente de l'EWLA, ancienne députée européenne, ancienne présidente de l'Assemblée des femmes du Pays de Galles (ONG accréditée par l'ECOSOC), ancienne coprésidente de la National Association of Women's Organizations (NAWO), Royaume-

Uni, experte en matière de genre, ancienne professeure d'études juridiques féministes, spécialisée dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles.

8. **Remigiusz Bak** (remi@epfweb.org) est chargé de mission à l'EPF (The European Parliamentary Forum for Sexual and Reproductive Rights) depuis 2018, travaillant avec des députés de différents pays du monde, avec un accent sur l'Europe de l'Est et du Sud. Ses principales tâches comprennent l'organisation de visites parlementaires et d'événements liés aux DSSR, la recherche sur les mouvements ultraconservateurs en Europe et, plus récemment, la coordination du développement d'une application Android/IOS et la réalisation de courts métrages.

Remi est de nationalité polonaise et s'intéresse aux droits humains depuis le début de ses études. Il est titulaire de trois masters : en études européennes interdisciplinaires, en droits humains et démocratisation, et en études orientales.

Sa vaste expérience comprend des stages à l'ambassade de la République de Pologne en Arménie, à la Maison des Nations unies en Arménie, à la délégation de l'Union européenne en Ukraine, au ministère des Affaires étrangères de la République de Pologne ou au Parlement européen.

9. **Herminio Correa** herminio.correa@gmail.com, membre du conseil de surveillance de Parents International

Avec une formation d'ingénieur civil et de gestionnaire d'entreprise, il a également été enseignant primaire au début de sa carrière professionnelle. Au cours des 23 dernières années, il a développé son activité au sein du Mouvement associatif des parents dans les écoles au niveau national, européen et mondial, en tant que bénévole. Il a également été formateur de parents, d'enseignants et d'élèves.

Il a participé, en tant qu'expert, à des projets dans le domaine de la pauvreté des ménages, avec un accent particulier sur les enfants, de la protection et de la promotion des droits de l'enfant, de l'éducation aux médias, des valeurs, de l'inclusion des migrants, de l'égalité des genres, des dépendances aux drogues, à l'alcool et à d'autres substances nocives, de l'implication et de l'autonomisation des parents pour la réussite scolaire, de la citoyenneté active et des handicaps.

10. **Heleen Jansen**, heleen.jansen@orange.fr. Chef de la délégation de l'AIF depuis 2010 et auparavant membre de la délégation de l'AEDE au Conseil de l'Europe. Membre de la commission de l'IAW sur la démocratie et de la commission sur l'éducation. Trésorière de OING-service.

L'Alliance Internationale des Femmes (AIF) est une ONG internationale comprenant 41 organisations membres impliquées dans la promotion des droits humains des femmes, de l'égalité et de l'autonomisation des femmes.

Spécialiste de l'éducation, auteur et éditrice de manuels scolaires. Axée sur l'égalité dans l'éducation

11. **Hugo Charles Castelli Eyre**, hugocastelli@eonia.es, EN-RE, En tant que chrétien catholique de base, je veux voir l'égalité complète des genres dans notre église.

12. **Carola Roloff**, carola.roloff@uni-hamburg.de, Je suis engagée auprès du CINGO au nom de l'Union bouddhiste européenne depuis juin 2016 et je soutiens pleinement la candidature et l'agenda du comité.

13. **Anne-Marie Schott**, amzorschott@gmail.com, EFECW (Forum œcuménique des femmes chrétiennes européennes) Le EFECW est un vaste réseau à travers de nombreux pays européens qui fêtera son 40e anniversaire en 2022. Il s'agit d'une plateforme permettant aux femmes d'échanger leurs connaissances, de prendre conscience des enjeux et d'être informées des problèmes auxquels les femmes sont confrontées aujourd'hui.

14. **Monika Holtschneider**, SIE, monikah@si-kolumba.de. Participation à des groupes de travail de la Conférence des OING depuis 2018. Promotion de la Convention d'Istanbul au sein de la communauté du Soroptimist International par le biais d'ateliers et de réseaux. Soutien à un centre d'accueil pour femmes à Cologne, en Allemagne.

15. **Cornelia Woll**, Soroptimist International d'Europe (SIE) (wollarchitekten@t-online.de), Membre du groupe de travail de la Conférence des OING 2018-21 "Cités interculturelles", membre du groupe de plaidoyer du SIE depuis 2020, cofondatrice de la " Task Force Convention Istanbul " du SIE, soutenant les campagnes des journées orange, engagée dans le développement de moyens créatifs pour diffuser les objectifs de la Convention d'Istanbul sur les médias sociaux et notamment auprès des jeunes.

9. Président.e du Comité proposé.e aux élections par la Conférence des OING

Bettina Hahne (SIE) et Anita Schnetzer-Spranger (Zonta International)

10. En pièce attachée, vous êtes prié.e de présenter l'expertise et les expériences de / de la candidat.e au poste de Président.e de ce comité, en relation avec le sujet traité par le comité, ainsi que l'expertise et l'expérience des chef.fe.s des délégations qui soutiennent la création de ce comité

Extrait du [Règlement de la Conférence des OING](#)

Règles s'appliquant à la création et au fonctionnement d'un comité, à la validation de son mandat et de son rapport et à l'élection du/ de la Président du comité par la Conférence des OING

«61. Les Comités sont créés par l'Assemblée générale sur proposition de la Commission permanente ou de 5 chefs de délégation afin de :

- (a) fournir un espace de discussion et de recherche sur une question particulière pertinente au regard des travaux des organes du Conseil de l'Europe ; et
- (b) pour préparer des rapports sur leurs conclusions ainsi que, le cas échéant, des projets de déclarations, recommandations et de résolutions pour examen.

62. Lorsqu'elle décide de créer un Comité, l'Assemblée générale tient compte de :

- (a) la pertinence de la question proposée au regard du Plan Stratégique trisannuel adopté par l'Assemblée générale et des travaux en cours ou à entreprendre par les organes du Conseil de l'Europe ;
- (b) la disponibilité d'une expertise suffisante, parmi les délégué.e.s ou pouvant être sollicitée par ailleurs ;
- (c) la nécessité d'éviter le chevauchement avec une question en cours d'étude dans un autre Comité ;
- (d) l'engagement d'au moins 7 délégué.e.s de participer à ce Comité ;
- (e) la possibilité d'inscrire les réunions du Comité proposé dans les calendriers des prochaines sessions de la Conférence.

63. L'Assemblée générale, lors de la création d'un Comité, en précise le mandat et la durée de fonctionnement. Elle invite ensuite des candidatures/propositions pour sa présidence dont l'élection se fera à main levée avec le carton de vote dans le cas où la session a lieu à Strasbourg

et/ou par mot-de-passe pour le vote lors de chaque session par visioconférence. Les articles 100,120 et 122 sont les seules qui s'appliquent pour l'élection des Présidents.e.s des Comités.

64. La durée d'un Comité est normalement limitée à deux ans mais, en cas de besoin réel elle peut être prolongée par l'Assemblée générale pour une troisième année.

65. Les réunions des Comités sont ouvertes à tout.e.s les délégué.e.s et aux personnes invitées par le/la Président.e ou par la Commission permanente. Les participant.e.s doivent fournir au rapporteur.e leur adresse e-mail pour l'envoi des comptes rendus des réunions et des projets de rapports.

66. Chaque Comité choisit son/sa rapporteur.e lors de sa première réunion.

67. Dans le cas où un.e Président.e ne pourrait pas continuer à jouer ce rôle, un.e remplaçant.e est nommé.e par la Commission permanente. Dans le cas où un.e rapporteur ne pourrait pas continuer à jouer ce rôle le Comité nommera un.e remplaçant.e à la première occasion.

68. Le/la Président.e d'un Comité est chargé.e de :

- (a) présider les réunions du Comité ;*
- (b) préparer son ordre du jour en consultation avec le/la rapporteur.e et veiller à ce qu'il soit envoyé aux OING conformément à l'article 6 ;*
- (c) envoyer les comptes rendus des réunions et les projets de rapport ;*
- (d) inviter des personnes autres que les délégué.e.s à participer aux réunions du Comité ;*
- (e) assurer la liaison avec tout délégué.e nommé.e par la Commission permanente pour représenter la Conférence auprès d'un Comité directeur ou d'un autre organe du Conseil de l'Europe dont les attributions sont pertinentes pour la question examinée ;*
- (f) présenter ses rapports soumis à l'Assemblée générale ;*
- (g) soumettre, le cas échéant, une demande de prolongation de la durée du travail du Comité ; et*
- (h) soumettre un rapport intermédiaire et un rapport final pour examen par l'Assemblée générale.*

69. Le/la rapporteur.e est chargé.e de :

- (a) suggérer des points à inscrire à l'ordre du jour ;*
- (b) préparer les dossiers à discuter lors des réunions ;*
- (c) préparer le compte rendu des réunions ;*
- (d) préparer le rapport intermédiaire et le rapport final ; et*
- (e) suppléer le/la Président.e en son absence.*

70. En dehors des sessions de la Conférence, les réunions des Comités peuvent se tenir à Strasbourg ou ailleurs et également par visioconférence sur décision de la Commission permanente.

71. Chaque Comité présente :

- (a) un rapport intermédiaire sur ses activités à soumettre à l'Assemblée générale un an après sa création ; et*
- (b) un rapport final sur ses conclusions, ainsi que tout projet de recommandation ou de résolution jugé approprié, pour examen par l'Assemblée générale devant se tenir avant la fin de son mandat.»*